

**LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE**

Conseillers Municipaux : en exercice : 23
Présents : 19
Procurations : 2
Absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 octobre, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de **M. Lionel BOUNIOL**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2024

Présents : Mme Évelyne ALCHEP, M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, Delphine CASTAN LAHONDES, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Olivier FOLCHER, M. Martial MALIGES, M. Thomas MEISSONNIER, M. Gérald MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Sylvie PETIT, Mme Valérie PLAGNES, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET, Nicolas SALLES

Absents excusés : M. Franck GERVAIS, ayant donné procuration à Mme Marie ROCHETEAU, Mme Corinne MUNIER, ayant donné procuration à M. Lionel BOUNIOL,

Absents : Mme Larissa FAGES, M. Florian DELHAL,

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

83/2024 - Demandes de subvention au titre de la DETR pour la réhabilitation des anciens vestiaires du Chambon au Monastier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les subventions obtenues par la Région et le Conseil Départemental de la Lozère pour la réhabilitation des anciens vestiaires du Chambon au Monastier pour créer une maison des jeunes et une salle pour les associations.

L'opération d'un montant de 46 459.73 euros a obtenu 23 092 euros sur les 33 092 sollicités pour mener à bien l'opération.

Les travaux envisagés concernent :

- La toiture (nombreuses fuites)
- La mise aux normes électricité
- L'aménagement intérieur
- WC intérieur et extérieur

Ce projet serait fait en parallèle de la rénovation simultanée des vestiaires du stade de foot de Chirac afin de respecter le juste équilibre des deux bourgs. Ces travaux seront significatifs pour poursuivre la concrétisation de la fusion des communes.

Il est proposé de solliciter l'Etat, dans le cadre de la DETR 2024 afin d'équilibrer le budget et concrétiser le projet.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet inscrit dans le tableau ci-dessous.

Nom du projet	Montant des travaux HT	Subvention DETR 2024 sollicitée	Date de réalisation
Réhabilitation des vestiaires du Chambon en maison des jeunes du Monastier et salle des associations	46 459.73	10 000	Octobre 2024 à février 2025

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024 d'un montant de 10 000 euros pour les travaux de réhabilitation des anciens vestiaires du Chambon au Monastier à hauteur de 21.52% de l'assiette d'un montant de 46 459.73 euros,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des présentes,

Bourgs sur Colagne, le 03 octobre 2024

La Secrétaire de séance

Magali ROUSSET


Le Maire,

Lionel BOUNIOL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.